

## RAPPORT EXPLICATIF DU CALCUL DE RETRAITE

Ce guide vous permet de vous familiariser davantage avec la documentation que vous devrez transmettre à certains intervenants.

Vous y trouverez tout d'abord un exemple du rapport que le SEHCN vous a produit. Ce rapport vous présente un estimé détaillé de vos revenus de rente une fois à la retraite. Notez toutefois que ces estimés ne sont pas les montants exacts, mais qui s'en rapprochent le plus possible, en fonction des informations que vous nous avez transmises. Les notes dans les encadrés rouges ont été produites afin de vous éclairer sur les différentes sections du rapport.

Le présent guide se conclut avec une grille à cocher selon les étapes à remplir afin de vous assurer que votre demande sera traitée dans les meilleurs délais et que vous puissiez partir l'esprit tranquille!



Syndicat de l'enseignement  
de la Haute Côte-Nord

DOSSIER  
DE  
RETRAITE  
DE

Madame Document Explicatif

"prise le 2023/06/30"

produit

par

S.E. Haute-Côte-Nord

DATE : 2023/05/01

## Vos données personnelles

Date de naissance :	1964/02/16
Votre statut d'emploi :	Temps plein
% prévu du temps travaillé :	100%

## Données saisies à partir de votre « état de participation »

Nom du régime :	RREGOP	<b>Service admissibilité:</b> nombre d'années que vous cotisez au RREGOP <b>Service ajouté:</b> différence entre le service aux fins du calcul et le service aux fins d'admissibilité. <b>Service aux fins de calcul:</b> années complètes pendant lesquelles vous avez cotisé  **Informations de droite non considérées**
Date de fin du relevé :	2020/12/31	
Service aux fins d'admissibilité :	31,540 année (s)	
Service ajouté (inclus ci-dessus) :	0,882 année (s)	
Service aux fins de calcul :	30,658 année (s)	
Banque de 90 jours (ajout) :	0,000 année	

## Vos choix pour ce rapport

Date à laquelle ce rapport a été produit :	2023/05/01	<b>Date choisie pour l'évaluation:</b> Date de départ à la retraite  **La rente est indexée, mais le taux varie. Le calcul de l'indexation n'est pas pris en compte dans ce rapport**
Date choisie comme première date de départ à la retraite :	2023/06/30	
Indexation applicable à tous les revenus de pension :	0,0%	
Augmentation prévue au secteur public appliquée au salaire :	Oui	
Autre augmentation appliquée le cas échéant :	0,0%	
Choix de l'âge pour retirer la PSV :	À 65 ans	
Choix de l'âge pour retirer la rente RRQ :	À 60 ans	
Montant prévu pour la rente RRQ :	Calculé par RR	
Rente négative issue du partage du patrimoine :		

## Les critères en vigueur à la date du

### **RREGOP**

Sans réduction (2% par année de service aux fins de calcul)

- 61 ans d'âge
- 35 années de service aux fins de l'admissibilité
- Total d'au moins 90 (au moins 60 ans d'âge + service aux fins d'admissibilité)

**Avec réduction actuarielle de 6% (par année d'anticipation) :**

- **55 ans d'âge et moins de 35 années de service aux fins d'admissibilité**

Un seul des trois critères est à remplir pour une retraite sans réduction. Celui qui vous concerne est surligné en jaune.

La réduction de 6% s'applique sur le montant de la rente sans réduction multiplié par 0.5% par mois d'anticipation (6%/an).

## Possibilités de retraite de: Madame Document Explicatif

Description	Date de pension	Âge	Serv. admiss.	Serv. calcul	Salaire moyen	% de la pension (total)	% rente viagère (inclus)	Rente de retraite
<b>Pleine retraite (80%)</b>	2030/04/16	66,2	40,885	40,000	92027\$	80,00	N/A	<b>73622\$ @</b>
<b>Sans réduction</b>	2024/02/16	60,0	34,695	33,813	88160\$	67,63	N/A	<b>59619\$</b>
<b>Avec réduction</b>	<b>2023/06/30</b>	<b>59,4</b>	<b>34,130</b>	<b>33,248</b>	<b>86927\$</b>	<b>63,84</b>	<b>N/A</b>	<b>54491\$</b>
<b>À 65 ans ou plus</b>	2029/02/16	Ce tableau permet une comparaison entre une retraite avec réduction et une autre sans. Dans ce cas, la date sans réduction est le 16 février 2024, date à laquelle la personne remplit le facteur 90 (un des trois critères). La pénalité coûte environ 5 000\$ par année, à vie. (59 619 \$ - 54 491 \$)						

### Pourcentage et montants de retraite pour chaque année de report à partir du plus tôt jusqu'à un maximum de 12 ans.

Description	Date de pension	Âge	Serv. admiss.	Serv. calcul	Salaire moyen	% de la pension (total)	% rente viagère (inclus)	Rente de retraite
<b>Avec réduction</b>	2023/06/30	59,4	34,130	33,248	86927\$	68,50	N/A	<b>55491\$</b>
	2024/06/30	60,4	35,130	34,248	88981\$	70,50	N/A	<b>60948\$</b>
*	2025/06/30	61,4	36,130	35,248	90527\$	72,50	N/A	<b>63818\$</b>
*	2026/06/30	62,4	37,130	37,248	82585\$	74,50	N/A	<b>61523\$</b>
*	2027/06/30	63,4	38,130					
*	2028/06/30	64,4	39,130					
*	2029/06/30	65,4	40,130					
*	2030/06/30	66,4	41,130					
*	2031/06/30	67,4	42,130					
*	2032/06/30	68,4	43,130					
*	2033/06/30	69,4	44,130	40,000	92027\$	80,00	N/A	<b>73622\$ @</b>
<b>Retraite à 69 ans</b>	2033/12/31	69,9	44,540	40,000	92027\$	80,00	N/A	73622\$ @

Ce second tableau présente la différence entre des dates situées à exactement un an de celle choisie.

Les étoiles signifient qu'il n'y a pas de pénalité en partant à cette date.

\* = sans réduction

@ = avant la coordination avec la rente de la RRQ

**Note importante: Donné à titre indicatif seulement. Une démarche auprès de Retraite-QC est essentielle avant toute décision**

## Dossier de: Madame Document Explicatif

Calcul du traitement moyen au 2023/06/30

Année	Traitement annuel	Service admissible	Traitement admissible
2022	92027,00\$	1,000	92027,00\$
2023	92027,00\$	0,590	54295,93\$
2021	87206,00\$	1,000	87206,00\$
2020	85489,00\$	1,000	85489,00\$
2019	82585,00\$	1,000	82585,00\$
2018	80572,00\$	0,410	33034,52\$
<b>TOTAL:</b>		<b>5,000</b>	<b>434637,45\$</b>
			<b>86927,49\$</b>

Calcul du MGA moyen pour l'intégration à 65 ans.

Année	Service admissible	MGA ou Trait. annuel	Montant admissible
2023	0,590	66600\$	39294\$

Cette page revêt un intérêt moindre pour vous. Le tableau du haut permet de visualiser les 5 meilleures années calculées pour la retraite. Pour 2023 et 2018, une partie d'année est considérée. Comme la portion travaillée de 2023 s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2023, il manque une portion. L'année 2018 est celle où le salaire est le plus bas, c'est pourquoi on ne tient compte que de la portion qui permet de compléter 2023 (0,410 + 0,590 = 1,000).

Le tableau du bas n'est pas particulièrement utile pour vous. Il indique certaines données liées à l'intégration entre la RRQ et la RREGOP.

<b>TOTAL:</b>	5,000		304813\$
		<b>MGA moyen:</b>	60963\$

### Coordination avec la rente de la RRQ

ASC (après 1966)	X	MGA moyen	X	0,7%	=	INTÉGRATION
33,248	X	60963\$	X	0,70%	=	14188\$

**Note importante:** Donné à titre indicatif seulement. Une démarche auprès de Retraite-QC est essentielle avant toute décision

## Revenus escomptés pour 15 ans si retraité(e) à la date indiquée

Dossier de: Madame Document Explicatif

--> Le plus tôt **sans réduction** en date du 2024/02/16

Année civile	Rente de retraite	Rente de la RRQ	Pension de vieillesse	Revenus bruts	Revenus nets (&)
2024*	49 682 \$	8 233 \$	0 \$	<b>57 915 \$</b>	<b>45 263 \$</b>
2025	59 619 \$	9 880 \$	0 \$	69 499 \$	52 547 \$
2026	59 619 \$	9 880 \$	0 \$	69 499 \$	52 547 \$
2027	59 619 \$	9 880 \$	0 \$	69 499 \$	52 547 \$
2028	59 619 \$	9 880 \$	0 \$	69 499 \$	52 547 \$
2029*	47 365 \$	9 880 \$	<b>6 876 \$</b>	<b>64 120 \$</b>	<b>49 165 \$</b>
2030	44 914 \$#	9 880 \$	<b>8 251 \$</b>	<b>63 045 \$</b>	<b>48 488 \$</b>
2031	44 914 \$#	9 880 \$	8 251 \$	63 045 \$	48 488 \$
2032	44 914 \$#	9 880 \$	8 251 \$	63 045 \$	48 488 \$
2033	44 914 \$#	9 880 \$	8 251 \$	63 045 \$	48 488 \$
2034	44 914 \$#	9 880 \$	8 251 \$	63 045 \$	48 488 \$
2035	44 914 \$#	9 880 \$	8 251 \$	63 045 \$	48 488 \$
2036	44 914 \$#	9 880 \$	8 251 \$	63 045 \$	48 488 \$
2037	44 914 \$#	9 880 \$	8 251 \$	63 045 \$	48 488 \$
2038	44 914 \$#	9 880 \$	8 251 \$	63 045 \$	48 488 \$

\* = Les montants indiqués pour cette année tiennent compte du nombre de mois pendant lesquels les prestations sont versées.

# = Les montants de retraite tiennent compte de l'intégration de la rente RRQ.

& = Le calcul de la rente nette tient compte uniquement des montants personnels de base (crédits d'impôt non remboursables)

Page très intéressante. On y voit, année par année, l'estimation des revenus de la personne lorsqu'elle quitte sans réduction. Elle permet de comparer avec la page suivante qui brosse le même portrait mais en tenant compte d'une réduction (le cas échéant). Plusieurs éléments sont à noter:

- La première année, le revenu est plus bas. C'est normal! Le rapport dresse les revenus à la retraite. Le départ est le 30 juin 2023, donc la personne a été au travail jusque-là et a gagné des revenus de travail, qui ne sont pas indiqués ici.
- Entre 2028 et 2029, la rente de retraite chute de 12 000\$. C'est normal. C'est à cette année que la personne a 65 ans. La rente RRQ et la PSV se coordonnent au RREGOP. Dans la colonne de droite, le montant est plus élevé qu'il l'était dans les années précédentes. Notez que la rente RRQ augmente, tout comme la PSV, pour l'année suivante. En 2029, la personne n'a pas 65 ans toute l'année, contrairement à 2030.
- La rente RRQ peut être demandée dès 60 ans (pas la PSV), ce qui fait varier les chiffres.
- La rente est indexée, mais le taux n'est pas pris en compte puisqu'il varie. Ainsi, 50 000\$ en 2023 ne seront pas 50 000\$ en 2033.

**REMARQUE :** Les calculs tiennent compte d'une indexation choisie de 0,00%.

**Ce sont donc des montants approximatifs et variables.**

**Note importante:** Donnée à titre indicatif seulement. Une démarche auprès de Retraite-QC est essentielle avant toute décision

**Revenus escomptés pour 15 ans si retraité(e) à la date indiquée****Dossier de: Madame Document Explicatif****--> Le plus tôt avec réduction en date du 2023/06/30**

Année civile	Rente de retraite	Rente de la RRQ	Pension de vieillesse	Revenus bruts	Revenus nets (&)
2023*	27 746 \$	0 \$	0 \$	<b>27 746 \$</b>	<b>24 333 \$</b>
2024*	55 491 \$	8 362 \$	0 \$	63 853 \$	48 997 \$
2025	55 491 \$	10 034 \$	0 \$	65 525 \$	50 048 \$
2026	55 491 \$	10 034 \$	0 \$	65 525 \$	50 048 \$
2027	55 491 \$	10 034 \$	0 \$	65 525 \$	50 048 \$
2028	55 491 \$	10 034 \$	0 \$	65 525 \$	50 048 \$
2029*	43 668 \$#	10 034 \$	<b>3 438 \$</b>	<b>57 140 \$</b>	<b>44 775 \$</b>
2030	41 303 \$#	10 034 \$	<b>8 251 \$</b>	<b>59 588 \$</b>	<b>46 314 \$</b>
2031	41 303 \$#	10 034 \$	8 251 \$	59 588 \$	46 314 \$
2032	41 303 \$#	10 034 \$	8 251 \$	59 588 \$	46 314 \$
2033	41 303 \$#	10 034 \$	8 251 \$	59 588 \$	46 314 \$
2034	41 303 \$#	10 034 \$	8 251 \$	59 588 \$	46 314 \$
2035	41 303 \$#	10 034 \$	8 251 \$	59 588 \$	46 314 \$
2036	41 303 \$#	10 034 \$	8 251 \$	59 588 \$	46 314 \$
2037	41 303 \$#	10 034 \$	8 251 \$	59 588 \$	46 314 \$

\* = Les montants indiqués pour cette année tiennent compte du nombre de mois pendant lesquels les prestations sont versées.

# = Les montants de retraite tiennent compte de l'intégration de la rente RRQ.

&= Le calcul de la rente nette tient compte uniquement des montants personnels de base (crédits d'impôt non remboursables)

Page très intéressante. **Cette page sera absente de votre rapport si vous quittez sans réduction.** On y voit, année par année, l'estimation des revenus de la personne. Plusieurs éléments sont à noter:

- La première année, le revenu est plus bas. C'est normal. Le rapport dresse les revenus à la retraite. Le départ est le 30 juin 2023, donc la personne a été au travail jusque-là et a gagné des revenus de travail, qui ne sont pas indiqués ici.
- Entre 2028 et 2029, la rente de retraite chute de 12 000\$. C'est normal. C'est à cette année que la personne a 65 ans. La rente RRQ et la PSV se coordonnent au RREGOP. Dans la colonne de droite, le montant est plus élevé qu'il l'était dans les années précédentes. Notez que la rente RRQ augmente, tout comme la PSV, pour l'année suivante. En 2029, la personne n'a pas 65 ans toute l'année, contrairement à 2030.
- La rente RRQ peut être demandée dès 60 ans (pas la PSV), ce qui fait varier les chiffres (Voir page suivante).
- La rente est indexée, mais le taux n'est pas pris en compte puisqu'il varie. Ainsi, 50 000\$ en 2023 ne seront pas 50 000\$ en 2033.
- À la page précédente, ce même tableau est reproduit, mais en supposant que la personne quitte sans réduction.

**REMARQUE :** Les calculs tiennent compte d'une indexation choisie de 0,00%.

**Ce sont donc des montants approximatifs et variables.**

**Note importante: Donnée à titre indicatif seulement. Une démarche auprès de Retraite-QC est essentielle avant toute décision**

## Tableau comparatif TRAVAIL / RETRAITE (12 mois)

Dossier de : Madame Document Explicatif

Date de retraite : 2023/06/30

	TRAVAIL		RETRAITE	
<p><b><u>REVENUS</u></b> : (sur 12 mois) <sup>(1)</sup></p> <p>Salaire:</p> <p>Pension:</p> <p style="padding-left: 20px;">Régime de retraite:</p> <p style="padding-left: 20px;">Rente viagère (1,1%):</p> <p style="padding-left: 20px;">Rente temporaire (65 ans):</p> <p style="padding-left: 20px;">Régime des rentes (RRQ):</p> <p style="padding-left: 20px;">Pension de vieillesse (PSV):</p> <p style="padding-left: 20px;">Crédits de rente et RCR:</p> <p>Autres revenus bruts:</p> <p style="text-align: right;"><u>Total des revenus:</u></p>	92 027 \$		55 491 \$	
			0 \$	
			0 \$	
	0 \$		0 \$	
	0 \$		0 \$	
	0 \$		0 \$	
	0 \$		0 \$	
	<u>92 027 \$</u>		<u>55 491 \$ (60,3%)</u>	
<p><b><u>DÉDUCTIONS SUR LES REVENUS:</u></b></p> <p>Cotisations au régime de retraite:</p> <p>Cotisations au RRQ:</p> <p>Cotisations à l'assurance-emploi:</p> <p>Cotisations au RQAP:</p> <p>Cotisation syndicale (enseig.):</p> <p style="text-align: right;"><u>Total des dépenses:</u></p>	7304,03 \$			
	4038,40 \$			
	723,60 \$			
	449,54 \$			
	1656,49 \$			
	<u>14 172 \$</u>		<u>0,00 \$</u>	
	<b>Fédéral</b>	<b>Provincial</b>	<b>Fédéral</b>	<b>Provincial</b>
<b>REVENU IMPOSABLE:</b>	82 435 \$	83 143 \$	55 491 \$	55 491 \$
<b>Autres dépenses (au net):</b>	0 \$		0 \$	
<b>REVENU NET annuel (après impôt):</b>	<u>57 385 \$</u>		<u>47 738 \$</u>	
<b><u>REVENU NET: 26 payes</u></b>	<u>2 207 \$</u>		<u>1 682 \$ (76,2%)</u>	

Cette dernière page est très utile. Elle compare les revenus au travail et les revenus à la retraite de la personne.

Remarquez que les déductions varient! À la retraite, toutes les déductions présentes n'existeront plus. Il ne restera que l'impôt à payer. Bien que le revenu brut soit de 37 000 \$ inférieur à la retraite qu'il ne l'était au travail, le revenu net, lui, est de 10 000 \$ inférieur.

Notez également que le taux d'imposition ne sera pas le même. Vous paierez de l'impôt sur 52 000 \$ plutôt que 83 000 \$.

Finalement, le rapport présente un comparatif calculé sur 26 paies. Vous remarquerez que la personne touche 525 \$ de moins par "paie" à la retraite par rapport au travail.

**\*\*Le versement des prestations s'effectue une fois par mois, autour du 15e jour.\*\***

ils ne sont

nt toute décision

/Page : 7



## ÉCHÉANCIER PERSONNEL

Calculs par le syndicat

Oui  Non

Envoi du formulaire 727 à Retraite-Québec pour le rachat (si applicable)

Oui \_\_\_\_\_

Non

Envoi de la lettre au CSSE, idéalement avant le 1<sup>er</sup> avril précédant la retraite

Oui \_\_\_\_\_  
(Date)

Envoi du formulaire 079 à Retraite-Québec pour faire une demande de retraite, idéalement 90 jours avant le départ à la retraite

Oui \_\_\_\_\_  
(Date)

Prise d'information auprès du syndicat sur l'AREQ (Association des retraités de l'enseignement du Québec) au sujet des assurances

Oui  Non